

**SOUTENIR LA REPRISE  
DE LA CRÉATION ET DE LA DIFFUSION  
DANS LE SECTEUR DES MUSIQUES ACTUELLES  
EN RÉGION BRETAGNE**



## CRÉDITS

Le présent document est une publication des partenaires Etat, CNM, Région Bretagne. Toute utilisation ou reproduction, totale ou partielle, est soumise à l'utilisation du crédit « Sources : AAP 2020 - Etat - CNM - Région Bretagne »

JUILLET 2020

CRÉATION

*Watson Moustache*

Dans le cadre de la convention 2020 de partenariat Etat (Ministère de la Culture – DRAC Bretagne) – Région Bretagne – Centre National de la Musique (CNM), les signataires ont poursuivi leur engagement dans le cadre d'un fonds commun pour le développement des musiques actuelles. Dans un contexte de crise sanitaire fragilisant durablement le secteur, les partenaires souhaitent soutenir la reprise d'activité artistique.

## 1. Objectif de l'appel à projets

**Soutenir la reprise de la création et de la diffusion dans le secteur des musiques actuelles.**

## 2. Critères d'éligibilité

### Les bénéficiaires

- Les structures de création ou diffusion dans le secteur des musiques actuelles (équipes artistiques professionnelles juridiquement constituées, bureaux de production, ensembles, collectifs, lieux de diffusion et/ou de création)
- Le demandeur est un entrepreneur de spectacles détenteur de la ou des licences dont les activités faisant l'objet de la demande imposent la détention, et dont le siège social est situé en Bretagne.
- La structure doit être affiliée au CNM sans condition d'ancienneté
- La structure doit être à jour de ses obligations professionnelles, y compris le paiement de la taxe sur les spectacles le cas échéant.

### Les projets cibles

Le champ artistique concerné est celui des **musiques actuelles** : chanson et variétés, jazz et musiques improvisées, musiques actuelles amplifiées (rock, rap, électro...), musiques du monde, ...

Tous les projets qui participent à la relance de l'activité de création ou de diffusion des artistes, qui contribuent à la pérennité des structures et permettent de renouer des liens avec les publics, dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.

Les projets pourront se dérouler entre octobre 2020 et avril 2021.

## 3. Critères d'appréciation

- Création d'emplois artistique
- Développement d'une nouvelle relation aux publics
- Développement ou pérennité de la structure
- Diversité et richesse des partenariats
- Innovation en lien avec le contexte
- Prise en compte des contraintes sanitaires et des surcoûts associés
- Sincérité et cohérence budgétaire

## 4. Modalités de fonctionnement et instruction du dossier

### Constitution du dossier

- Document présentant le projet précisant la temporalité, les artistes, l'action de création ou de diffusion et la relation au public ainsi que la prise en compte des contraintes sanitaires.
- Un budget prévisionnel selon le modèle fourni (état des recettes attendues dans le cadre de cet appel à projet, le cas échéant aux côtés des actions déjà financées par ailleurs par l'Etat (MC – DRAC), la Région Bretagne et le CNM).

Le soutien pourra atteindre 80% du coût du projet. L'aide sera plafonnée à 15 000€.

### Forme de la demande et modalités de dépôt

Les candidats devront envoyer leur dossier de demande d'aide :

- **jusqu'au 20 septembre 2020 inclus pour une décision définitive fin novembre**
- **Sur la plate-forme dématérialisée de dépôt des demandes de subvention de la Région Bretagne** : [demande de subvention en ligne](#)

### Les modalités d'attribution

Les demandes seront instruites par un comité de programmation réunissant la Région, le CNM et la DRAC et feront l'objet d'une aide de la Région Bretagne, gestionnaire du fonds commun.

La subvention qui sera attribuée est qualifiée de subvention de fonctionnement affectée forfaitaire.

### Renseignements

#### Région Bretagne

Anne Holzer - 02 99 27 97 53 - [anne.holzer@bretagne.bzh](mailto:anne.holzer@bretagne.bzh)

#### DRAC Bretagne

Aurore Wakselman - 02 99 29 67 86 - [aurore.wakselman@culture.gouv.fr](mailto:aurore.wakselman@culture.gouv.fr)

#### CNM

Clémence Lézier - 01 73 02 31 17 [clemence.lezier@cnm.fr](mailto:clemence.lezier@cnm.fr)



2020  
CONVENTION DE PARTENARIAT  
**MUSIQUES  
ACTUELLES**  
~ BRETAGNE ~



centre  
national  
de la musique

